Acte rendu exécutoire par transmission en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B739

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Résidence Sextius" à Aix-en-Provence - Remplacement des menuiseries extérieures de 78 logements - Pays d'Aix Habitat

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
I.B.

04_2_08

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire – « Résidence Sextius » à Aix-en-Provence – Remplacement des menuiseries extérieures de 78 logements – Pays d'Aix Habitat
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pays d'Aix Habitat sollicite l'octroi d'une subvention de **98 010 €** pour la réhabilitation de la Résidence Sextius (78 logements) située à Aix-en-Provence, au titre des aides à la réhabilitation.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté a voté par délibération n° 2014_A071 du 15 janvier 2014 de nouveaux taux d'intervention en matière de réhabilitation des logements sociaux, modulés selon la nature des travaux et la localisation de l'opération.

Une déclinaison plus fine et plus précise de ces taux, notamment en préconisant 3 niveaux de performance thermique et énergétique sur la base d'une grille d'instruction technique,

a été adoptée par le Conseil de Communauté du 14 octobre 2014 (délibération n° 2014_A216).

Pays d'Aix Habitat sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre de la réhabilitation concernant une opération de réhabilitation portant sur les 78 logements de la Résidence Sextius, située rue Édouard Herriot dans le quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence.

Cette résidence comprenant 78 logements, soit 8 entrées, a été mise en location en 1970. Elle est aujourd'hui retenue parmi les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Compte tenu de l'ancienneté des menuiseries extérieures, leur remplacement est envisagé afin d'offrir une meilleure isolation thermique et phonique aux locataires.

Aucune augmentation de loyer ne sera appliquée à l'issue de ces travaux

Le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2016 pour une durée de 8 mois.

Le prix de revient de l'opération s'élève à 326 700 €, soit 4 188 € par logement.

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations n° 2014_A071 et 2014_A216 s'élève à **98 010 €,** soit 30 % du prix de revient.

Plan de financement prévisionnel :

CPA	98 010 €
Fonds propres	228 690 €
Total	**326 700 €**

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Aix-en-Provence	Pays d'Aix Habitat	Réhabilitation le Sextius	Rue Edouard Herriot Quartier Encagnane AIX-EN-PROVENCE	78	326 700 €	Autres travaux amélioration (30 %)	98 010 €
Total subventions							**98 010 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2014_A071 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements sociaux ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire ;
VU la délibération n° 2014_A216 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 précisant les taux d'intervention au titre de la réhabilitation, selon le type de travaux et la localisation de l'opération ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant maximum de **98 010 €** à Pays d'Aix Habitat pour la réhabilitation de la Résidence Sextius à Aix-en-Provence ;

- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2015/2 de la Direction Politique de la Ville.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT EMPLOI ET FORMATION

Direction Politique de la Ville

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
PAYS D'AIX HABITAT

Réhabilitation Résidence Le Sextius
à Aix-en-Provence

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de réhabilitation de la Résidence le Sextius réalisée par Pays d'Aix Habitat au titre des aides au logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Membre du Bureau délégué à la Politique de la Ville, Madame Sophie JOISSAINS, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 17 décembre 2015 d'une part,

ET Pays d'Aix Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Patrick THIVET, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2015 d'autre part,

PREAMBULE

En matière de réhabilitation, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :
Aides à la réhabilitation : délibération n°2014_A071 du 15 janvier 2014, précisée par délibération n° 2014_A216 du 14 octobre 2014

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de réhabilitation de la Résidence le Sextius réalisée par Pays d'Aix Habitat au titre des aides au logement social pour la réhabilitation de 78 logements sociaux à Aix-en-Provence.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 17 décembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant maximum de **98 010 €.** Cette aide correspond à 30 % du prix de revient.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.
Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service),
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (PV de réception, déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés d'un décompte définitif signé par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées)

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour Pays d'Aix Habitat

Le Directeur Général
Patrick THIVET

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Membre du Bureau
Délégué à la Politique de la Ville
Sophie JOISSAINS
Conformément à la délibération n° du Bureau du 17 décembre 2015

2015_B739

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Résidence Sextius" à Aix-en-Provence - Remplacement des menuiseries extérieures de 78 logements - Pays d'Aix Habitat

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015